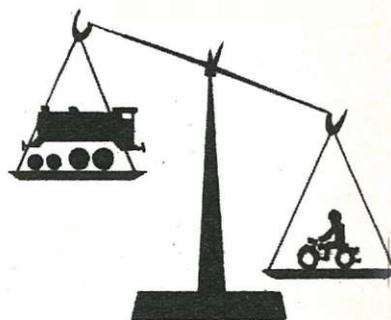
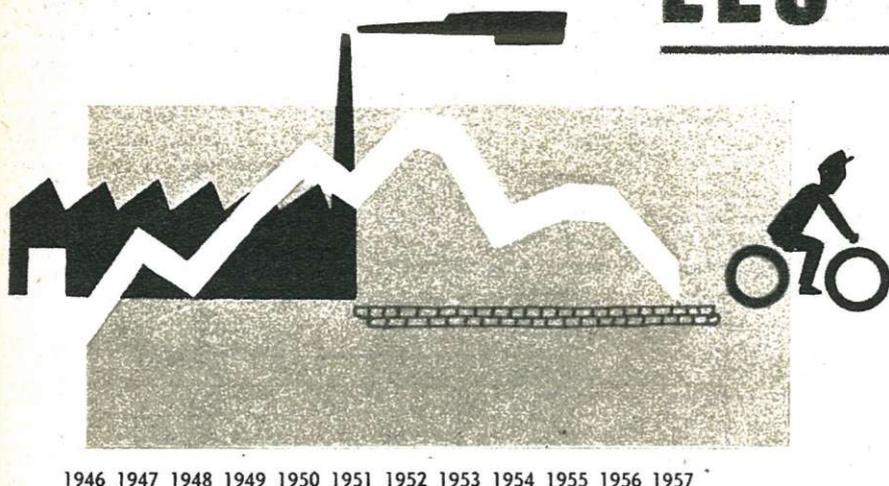


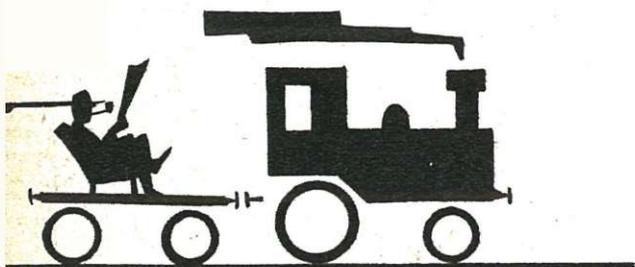
LES ACCIDENTS



IL N'Y A PAS TOUJOURS EQUILIBRE !

Savez-vous que :

- les 47 % des cheminots qui utilisent les transports en commun ne totalisent que 8 % du nombre des accidents sur le chemin du travail ?
- les 13 % se servant de véhicules motorisés en comptent 48 % ?
- pour les 25 % d'agents roulant à vélo, le nombre d'accidents atteint 30 % ?
- pour les 15 % de piétons, il est de 14 % ?



LA ROUTE EST PLUS MEURTRIÈRE QUE L'ATELIER

Les accidents sur le chemin du travail occasionnent, en général, des blessures plus graves et une incapacité de travail plus longue que les accidents survenus sur le lieu du travail.

	Moyen de locomotion	Nombre moyen de jours d'incapacité par cas
Tram	7	
Autobus	8	
Train	15,4	
Vélo	16,9	
A pied	18,3	
Auto	26,1	
Scooter	28,1	
Véломoteur	30,8	
Moto	33,9	
Moyenne sur le chemin du travail	24,2	
Moyenne sur le lieu du travail	12,5	

SUR LE CHEMIN DU TRAVAIL

DE MAL EN MIEUX

Pour les cheminots, deux périodes distinctes caractérisent l'évolution du nombre des accidents sur le chemin du travail.

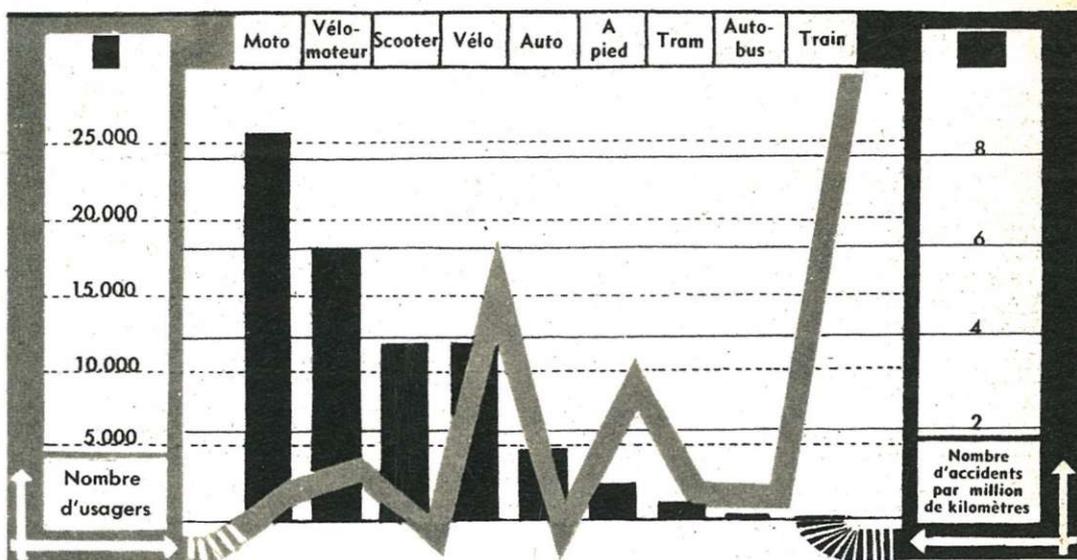
a) De 1946 à 1952, le nombre des accidentés monte en flèche. En 1952, il atteint 115 % de plus qu'en 1946, 140 % même, peut-on dire, en tenant compte de la réduction de l'effectif ;

b) Depuis 1953, il y a régression ; la diminution, en 1957, est de 40 % par rapport à 1953.

Au chemin de fer, le nombre des accidents sur le chemin du travail a diminué, alors que, dans le secteur de l'industrie soumis au régime de la sécurité sociale, il a augmenté de 30 %. D'où vient cette différence importante ?

- La campagne de prévention des accidents, entreprise en 1953, a eu des effets salutaires même en dehors du lieu du travail ;
- La propagande en faveur de la sécurité routière ainsi que la vérification des engins motorisés et des vélos ont incité le personnel à plus de prudence ;
- Le contrôle de la véracité des accidents sur le chemin du travail tend à éliminer la fraude ;
- Plus de cheminots (47 % contre 35 % dans le secteur de l'O.N.S.S.) utilisent des moyens de transport en commun, surtout le train, qui offrent plus de sécurité ;
- Plus de cheminots fixent leur domicile plus près du siège de travail (40 % habitent à moins de 5 kilomètres).

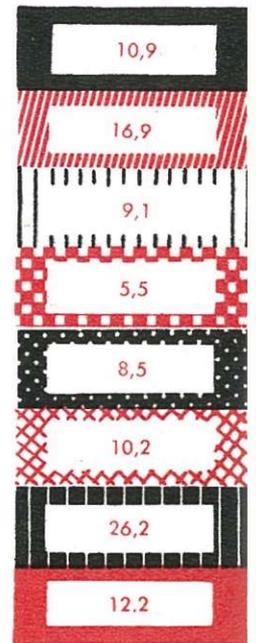
LES VEHICULES PERSONNELS ET LEGERS PESENT PLUS DANS LA BALANCE DU DANGER



L'ACCIDENT A SOUVENT UN RELENT D'ESSENCE !

MOINS IL Y A DE ROUES AUX VEHICULES, PLUS IL Y A DE DANGER





- Prenons le temps nécessaire pour effectuer, en toute sécurité, le trajet entre notre domicile et notre siège de travail. Que d'accidents sont dus à la hâte pour arriver à l'heure!
- Cyclistes et motocyclistes, veillons au bon état de notre engin.
- Scooteristes et motocyclistes, équipons-nous de casque, de lunettes, de gants, de protège-jambes et de bons souliers.
- Usagers de transports publics, ne montons pas et ne descendons pas quand les véhicules sont en marche.
- Piétons, respectons les signaux lumineux et empruntons les passages qui nous sont réservés.
- Redoublons tous de prudence en cas d'intempéries, de neige ou de verglas.

DES REGIONS HANTEES ?

Une simple analyse de la carte indique que les accidents se produisent surtout où il y a plus de circulation et plus d'usagers d'engins motorisés.

L'élément humain joue donc un rôle essentiel. la prudence aussi. Ce n'est pas sorcier.

UN TABLEAU SOMBRE ET UNE LEÇON

- 12 agents ont été tués en 1957 sur le chemin du travail.
- Les 8 d'entre eux qui ont succombé à une fracture du crâne utilisaient un véhicule motorisé.
- Un casque les aurait vraisemblablement sauvés !
- De plus, que de tibias et de fémurs cassés sous le poids des motos et des scooters non pourvus de protège-jambes !

